

**Enseignantes et enseignants - Français langue seconde (accueil)
Secteur des jeunes
Année scolaire 2023-2024**

- ✓ Vous avez toujours eu une véritable passion pour la langue française ?
- ✓ Vous êtes pédagogue dans l'âme et vous aimez transmettre votre savoir auprès des jeunes ?
- ✓ Contribuer à la communauté montréalaise auprès des nouveaux arrivants fait partie de vos valeurs ?
- ✓ Vous êtes disponible dès maintenant à temps plein ou à temps partiel ?

Le CSSDM aimerait en savoir plus sur vous !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche activement des enseignant-e-s légalement qualifié-e-s, aux études en enseignement, ou non légalement qualifié-e-s afin de pourvoir des affectations spécifiquement en français langue seconde (accueil) au primaire et au secondaire.

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine ([carte des territoires](#)). Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire-primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employées et employés dont 8 000 enseignantes et enseignants mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés ? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Enseigner au CSSDM, c'est :

- Participer activement au développement de la société montréalaise en contribuant à la réussite scolaire des élèves.
- Valoriser votre expertise ou acquérir une expérience complémentaire dans un domaine qui vous passionne : l'éducation.
- Bénéficier de formations rémunérées destinées aux enseignants débutants, données par du personnel qualifié du CSSDM.
- Bénéficier de rabais pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.).

Rôle

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à soutenir les apprentissages d'élèves non francophones du primaire (4 à 12 ans environ) ou du secondaire (12 à 21 ans) et à contribuer à leur développement et à leur réussite en fonction des objectifs des programmes d'études.

Cette personne prend en charge un groupe d'élèves, crée des occasions d'apprentissage variées et adaptées aux besoins et aux caractéristiques de ces élèves afin qu'ils progressent dans l'usage du français, tant pour comprendre que pour se faire comprendre dans des contextes variés.

Plus particulièrement, cette personne est notamment responsable de :

- **Planifier, préparer et donner** des cours, mettre en place des situations d'enseignement et d'apprentissage **et effectuer des évaluations** en tenant compte des programmes d'études et du projet éducatif de l'école, des élèves (variétés des besoins, caractéristiques, forces et difficultés), de l'organisation spatiale et physique de la classe, du matériel disponible et nécessaire et du contexte organisationnel.
- Gérer le fonctionnement du groupe-classe en structurant son horaire et son environnement, en instaurant un certain nombre de règles et en veillant à la qualité des relations avec et entre les élèves.

- Collaborer et s'impliquer au sein de l'équipe-école (enseignants, professionnels, direction, etc.) afin de prendre des décisions cohérentes et de coordonner les interventions dans l'intérêt des élèves, notamment en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif de l'école, des plans d'intervention ou des plans d'aide à l'apprentissage.
- Collaborer avec la famille de chaque élève en l'informant des réalisations et des défis de l'élève, en répondant à ses questions et écoutant ses préoccupations, en communiquant ses attentes quant aux résultats, attitudes et comportements souhaités en classe ainsi qu'en l'impliquant et la faisant participer aux apprentissages de l'élève.

Pour davantage d'information, les ressources suivantes peuvent être consultées :

- Le site du Gouvernement du Québec « [Découvrir la profession d'enseignant](#) »
- [Référentiel de compétences professionnels de la profession enseignante](#)
- [Programme de formation de l'école québécoise](#)

Qualifications et expérience requise (l'un des profils suivants) :

Profil 1 :

- Être étudiant-e ou titulaire d'un permis d'enseigner ou d'un brevet d'enseignement, dans la discipline visée (français langue seconde). *Si vous êtes étudiant-e dans un programme de formation en enseignement, une preuve attestant que la formation est en cours sera requise.*

Profil 2 :

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans dans un domaine pertinent à l'emploi, notamment : littératures de langue française, langue française, langue française et rédaction professionnelle.

ET

- Avoir acquis une année d'expérience éducative (en enseignement, en animation, en formation ou en encadrement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans) de préférence en français, et ce, au cours des 5 dernières années.
- Avoir de l'intérêt pour s'engager dans un parcours qualifiant en enseignement.

Profil 3 :

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans dans une discipline connexe à la langue française, par exemple : journalisme, communications.

ET

- Avoir acquis une année d'expérience en enseignement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans, et ce au cours des 5 dernières années.
- Avoir de l'intérêt pour s'engager dans un parcours qualifiant en enseignement.

Pour les diplômes obtenus à l'étranger, l'évaluation comparative reconnue de vos études hors Québec attestant que vous avez un diplôme universitaire du Québec, de niveau baccalauréat, est impérativement requise.

Exigences

- S'engager à suivre une formation obligatoire adaptée aux enseignants non légalement qualifiés offerte par les Services éducatifs du CSSDM.
- Avoir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC) ou vous engager à le fournir dans un délai prescrit si vous réussissez le processus de sélection (des conditions s'appliquent).

Concernant la preuve de réussite du test de français, nous vous invitons à communiquer avec l'un des organismes suivants afin de vous inscrire au test si ce n'est déjà fait ou si vous avez des questions en lien avec son contenu et sa préparation:

- **Centre d'évaluation linguistique (TECFÉE ou CÉFRANC) : 514-356-6789**
- **Service d'évaluation linguistique (SEL version B) : 1-877-444-2505**

* Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

Rémunération

Jusqu'à un maximum de 92 027 \$ selon l'expérience et les qualifications.

Pour postuler

Cliquez [ICI](#)

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Les employés du Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) sont soumis à la loi sur la laïcité de l'État. Cette loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#)